



Commission cantine 2015-2016

Participants : M. Sébastien Mathey, Proviseur
Mme. Marie-Joelle Bouillon, parent d'élève
Mme. Nouson Sreng-Ferrand, parent d'élève
Date : Le 1^{er} décembre 2015
Début de la séance : 14h00
Fin de la séance : 15h00

Compte rendu établi à Vientiane, le 3 décembre 2015

1. Cadre

Première réunion de la commission cantine afin de déterminer le cadre de la commission. Le but de la commission est de servir d'interface entre les parents d'élèves et le prestataire afin de recueillir les commentaires de chaque partie. En cas de besoin, elle peut proposer des médiations. Le rôle principal de la commission est de faire respecter le contrat établi entre l'établissement et le prestataire. A ce titre, la commission a la possibilité d'effectuer les vérifications nécessaires à tout moment. Le prestataire est informé par le présent compte rendu que ces vérifications peuvent être effectuées sans préavis durant toute l'année scolaire.

La commission est notamment mandatée pour s'assurer de la qualité des repas servis, c'est-à-dire, l'équilibre alimentaire dans les menus proposés, les quantités suffisantes de nourriture à chaque service, le respect de l'hygiène et autres.

2. Actions

Afin d'atteindre ces objectifs, les mesures suivantes ont été discutées et mises en place :

- La création d'une adresse pour la commission cantine afin de pouvoir recevoir tous les courriers ayant trait aux questions concernant cette thématique. Les membres de la commission peuvent désormais être contactés à l'adresse suivante : cantine.co@lyceehoffet.org
- L'accès au contrat passé par l'école et le prestataire de service pour la cantine.
- Le menu du mois à venir sera systématiquement transmis aux membres de la commission pour information avant publication.
- Présentation des nouveaux membres de la commission au prestataire, représentée par Mme. Lae Bilavarn, responsable de la cantine dans l'établissement.

3 Thématiques abordées

Certains sujets sont déjà en cours de réflexion :

- Visibilité du menu de la cantine pour les parents (sur le site internet de l'école) et des coordonnées du prestataire.
- Equilibre nutritif des repas proposés (pas plus d'une friture par repas et par semaine).
- Amélioration de la gestion du prestataire des paiements.
- Lancement d'un questionnaire afin de déterminer les besoins des consommateurs et d'améliorer le service au vu des normes établies dans le contrat de prestation.